PÉTITION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LE premier homme du siècle, qui ait osé attaquer le despotisme les armes à la main, et lever l'étendard de la liberté, quand l'Univers ne connoissoit, à très-peu d'exception, que des Rois et des esclaves; cet homme, Joseph MIACZYNSKI, fort de ses principes et des vôtres, doit paroître à vos yeux, aux yeux des Représentants d'une Nation rendue libre, par leurs travaux, avec cette noble confiance, l'apanage d'une réclamation juste, et le garant de la certitude de la justice.

Je ne prétends point ici, MESSIEURS, fatiguer votre attention par un nouvel exposé de mes titres de créance, sur la Nation Françoise, depuis plus de deux ans; ils sont établis dans vos divers Comités, et notamment au Comité Diplomatique : votre Décret sur les créances de l'Etat est formel, et la dette est constatée.

Exilé, dans l'ancien régime, par l'arbitraire ministériel, j'ai vu avec enthousiasme poindre en France l'aurore de la liberté. Ce n'est qu'avec une vénération la plus respectueuse, que je lis vos droits de l'homme, base d'une

Constitution qui établit et garantit à jamais cette liberté que je viens de voir naître, et qui a déjà des racines qui la sauvent de toutes atteintes.

L'apôtre de vos immenses travaux, le cœur toujours plein de leurs intérêts, c'est en eux, MESSIEURS, que je trouve l'excuse de l'oubli où j'ai été jetté jusqu'à ce moment. Car jusqu'ici, quelle différence existe-t il pour moi entre l'ancien et le nouveau régime ! A une lettre d'exil près, je suis au même niveau ; et peut-être dans ce moment aurois-je des raisons de la regarder comme un bienfait, puisqu'elle sauveroit un père de famille aux poursuites de ses créanciers, qui se fatiguent de ses éternelles promesses, qui ont toujours été cependant jusqu'ici la suite de celles qui lui ont été faites et réitérées par vos Comîtés.

Il est constant que ma réclamation a éprouvé l'unanimité des voix au Comité Diplomatique, et il est inoui que je n'aye pu encore parvenir à en faire parler à l'Assemblée Nationale.

Je ne puis pas me permettre de préjuger une injustice, quand, ayant cessé d'avoir affaire à des Ministres, je viens demander à être entendu des Représentants d'un peuple libre. Avoir déplu aux Bureaux de l'ancien régime, puis-je croire que cela doive influencer sur une réclamation juste ? Si l'on néglige d'y faire droit, sous la législature actuelle, qui conserve mes titres depuis qu'elle s'est réunie, ce seroit une injustice atroce, et que je veux vous sauver, MESSIEURS, en me rappellant à votre souvenir, et en profitant de nouveau de cette occasion, pour vous offrir encore mes services comme Militaire. Naturalisé

François, François de cœur, François actuellement par principes, j'offre à la Nation mon bras et mes talens, exercés par plusieurs batailles gagnées avec des troupes indisciplinées, contre des armées qui font maintenant la terreur du Divan.

Je viens donc, MESSIEURS, vous demander une décision prompte sur mon sort, qu'il est essentiellement de votre justice de fixer avant votre séparation : ce titre fait mon espoir ; et je n'ai que des vœux à former pour des jours voués à la reconnoissance de tous les bons François.

Signé, MIACZYNSKI.

A Paris, chez KNAPEN et fils, Imprimeurs-Libraires, au bas du Pont S. Michel, 1791.